

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 27 janvier 2016 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Monistrol-d'Allier et de Saugues (Haute-Loire)**

NOR : INTJ1601769A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Monistrol-d'Allier et de Saugues (Haute-Loire) sont modifiées à compter du 1^{er} février 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Monistrol-d'Allier et de Saugues exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Monistrol-d'Allier	Alleyras Croisances Monistrol-d'Allier Saint-Christophe-d'Allier Saint-Didier-d'Allier Saint-Préjet-d'Allier Saint-Privat-d'Allier Saint-Vénérand	Alleyras Monistrol-d'Allier Saint-Christophe-d'Allier Saint-Didier-d'Allier Saint-Préjet-d'Allier Saint-Privat-d'Allier Saint-Vénérand
Saugues	Chanaleilles Cubelles Esplantas-Vazeilles Grèzes Saugues Thoras Venteuges	Chanaleilles Cubelles Esplantas-Vazeilles Grèzes Saugues Thoras Venteuges